

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tel qu'annoncé dans son communiqué de presse du 31 mars 2015, le Groupe Alliances consacre ses efforts à l'élaboration d'un plan stratégique adapté aux mutations de la conjoncture visant à renforcer ses fondamentaux et assainir sa situation financière.

Le Groupe annonce la réalisation des deux premières étapes de ce plan :

- **Une procédure de règlement amiable sur le pôle Construction**, telle que prévue par les dispositions des articles 545 et suivants du code de commerce, a été initiée devant le tribunal de commerce de Casablanca. Ainsi, sur requêtes des sociétés EMT, EMT Bâtiment, EMT Routes et EMT Levage, filiales du Groupe Alliances, le Président du Tribunal de Commerce de Casablanca, après audition des responsables desdites sociétés d'une part et des principaux créanciers d'autre part, a décidé le 13 avril 2015 l'ouverture d'une procédure de règlement amiable au bénéfice de ces sociétés.

Il a désigné à cet effet un conciliateur en la personne de M. Abderrahim Lahjouji, ex Président de la CGEM, pour une période n'excédant pas trois mois mais pouvant être prorogée d'un mois, à la demande de ce dernier.

Le conciliateur a pour mission, durant cette période, de favoriser le fonctionnement desdites sociétés et de rechercher la conclusion d'un accord avec leurs créanciers.

- **Un protocole a été signé avec une banque de la place** qui s'inscrit dans le cadre du plan de restructuration global du Groupe lequel sera finalisé et annoncé prochainement.